

PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON

SEANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt six le vingt janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 13 janvier 2026

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Joël FAU, M. Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, Mme Alice PACALET, Mme Nawal BRACKELEER et Mme Marion COUTÉ

Absents et excusés : M. Jean-Pierre COUGOULE et Mme Emilie DALBIN

Secrétaire : M. Jean-François PRADALIER a été nommé secrétaire.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 décembre 2025**

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

**Délibération 012-211202981-202620120-20260120\_479-DE** : Etude de réparation du Pont de Boyet

**Délibération 012-211202981-20260120-20260120\_480-DE** : Restauration de l'église de Ségonzac

**Questions diverses :**

Aménagement d'un local vélo : Avenue Joseph Vidal

Amélie FOUR chargée de mission PVD présente le principe d'aménagement d'un local accueil vélo dans l'ancien local propriété de l'Avenue Joseph Vidal. Le montant des travaux s'élève à moins de 5000€ et permettra de rendre ce service pour les usagers de la V86 et des cyclistes de passage.

Délégués à la commission d'audition : recrutement d'un agent technique à temps plein :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que nous avons lancé l'appel à candidature pour le poste d'agent technique. Remise des candidatures jusqu'au mercredi 28 janvier 2026. Cette commission se réunira le lundi 26 janvier 2026 à 18h00 pour une pré-sélection des candidatures et dans un second temps le samedi 31 janvier 2026 pour faire passer les entretiens d'embauches.

Après un vote du Conseil Municipal sont élus délégués :

Monsieur PHILOREAU Patrice  
Monsieur FAU Joël  
Madame BRACKELEER Nawal  
Monsieur TEYSSÉDRE Roger  
Monsieur COUGOULE Jean-Pierre

Compte rendu de la conférence : lutte contre les violences faites aux femmes :

<https://villecomtal.fr/wp-content/uploads/2026/01/conference-violence-femmes.pdf>

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
Votes :	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 20 janvier 2026 – 963

-----  
Délibération n° 952

L'an deux mil vingt six le vingt janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 13 janvier 2026

**Etaient présents :** M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, Mme Alice PACALET, Mme Alice PACALET et Mme Marion COUTÉ

**Absents et excusés :** M. Jean-Pierre COUGOULE et Mme Emilie DALBIN

**Secrétaire :** M. Jean-François PRADALIER été nommé secrétaire

**Objet : Restauration de l'église de Ségonzac :**

L'église de Ségonzac, constituée de grès, a été construite autour des années 1330. Entre 1450 et 1550 elle a été sujette à plusieurs agrandissements. De plan rectangulaire, elle comprend trois travées et deux chapelles latérales carrées datant de la fin du 15<sup>ème</sup> siècle forment un faux transept en avant du chœur.

Les voutes de l'église sont en berceau brisé exceptées celles des chapelles latérales qui sont croisées d'ogives. Les ouvertures anciennes de l'édifice ont été reprises et agrandies au XIX<sup>ème</sup> siècle. Le cloche-mur est percé de baies dans lesquelles sont logées deux cloches fondues au Mans en 1872 : l'une dédiée à Saint Joseph et Saint Bazile, saint patron de la paroisse, l'autre au Sacré Cœur de Jésus et de Marie.

Le projet de restaurant de l'église de Ségonzac est ciblé sur plusieurs points : le clocher en peigne qui risque de s'effondrer, le remplacement de la charpente, la réfection de la toiture et rejointoiement des murs qui présentent d'importantes fissures.

Pour compléter le dossier de demande d'aide, le Conseil Municipal approuve le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT	94 761.88 €
DETR 30%	28 428.56 €
Conseil départemental	12 000.00 €
Communauté de communes	10 000.00 €
Région Occitanie 20%	18 952.38 €
Autofinancement	25 380.94 €



Maire,  
Patrice PHILOREAU

Accusé de réception en préfecture  
012-211202981-20260120-20260120\_480-BF  
Reçu le 26/01/2026

Le Secrétaire de séance,  
M. Jean-François PRADALIER

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
Votes :	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 20 janvier 2026 – 962

-----  
Délibération n° 951

L'an deux mil vingt six le vingt janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 13 janvier 2026

**Etaient présents** : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, Mme Alice PACALET, Mme Alice PACALET et Mme Marion COUTÉ

**Absents et excusés** : M. Jean-Pierre COUGOULE et Mme Emilie DALBIN

**Secrétaire**: M. Jean-François PRADALIER été nommé secrétaire

**Objet : Etude de réparation du Pont de Boyet :**

La présente étude constitue une étude de réparation du pont de Boyet faisant suite à une opération d'inspection détaillée de l'ouvrage réalisée par SEDOA en février 2024. Elle s'inscrit dans la volonté du gestionnaire d'ouvrage à engager des travaux de réparation pour les ouvrages les plus dégradés de la commune.

L'ouvrage est un pont en béton armé à deux travées isostatiques constituées de deux poutres entretoisées supportant un hourdis. Le tablier repose sur deux culées et une pile en maçonnerie de pierres de taille. Le pont affiche une longueur totale de 19,85m pour une largeur totale de 4,95m.

Cet ouvrage, construit probablement en période d'après-guerre, est dans un mauvais état de conservation. Le mur en retour amont rive gauche est fortement dégradé et remet en question la stabilité de l'élément. De plus, les désordres relevés sur le béton armé du tablier peuvent remettre en question la durabilité de l'ouvrage à moyen terme en l'absence de travaux spécialisés. La détérioration significative des dispositifs de retenue engage la sécurité des usagers et doit faire l'objet de travaux de sécurisation à court terme (classement de l'ouvrage 3U-S).

Pour compléter le dossier de demande d'aide, le Conseil Municipal approuve le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT	41 216.03 €
DETR 50%	20 608.02 €
Conseil départemental 20%	8 243.21 €
Autofinancement	12 364.80 €



Maire,  
Patrice PHILOREAU  
Accusé de réception en préfecture  
012-211202981-20260120-20260120\_479-DE  
Reçu le 26/01/2026

Le Secrétaire de séance,  
M. Jean-François PRADALIER